

La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.

La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire, le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la commune hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

Le préfet contrôlera en priorité les éléments suivants :

- L'équilibre comptable entre les deux sections ;
- Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.

1. Les recettes de la commune

1.1 La fiscalité directe

Le Levier fiscal de la commune

Afin d'analyser les marges de manœuvre de la commune sur le plan fiscal, il s'agira tout d'abord d'évaluer la part des recettes fiscales modulables de la commune dans le total de ses recettes fiscales. L'objectif est ici de déterminer les marges de manœuvre disponibles cette année sur le budget et plus particulièrement sur la fiscalité locale. Une comparaison de la pression fiscale qu'exerce la commune sur ses administrés par rapport aux autres collectivités sur le plan national est enfin présentée.

Part des impôts modulables dans le total des ressources fiscales de la commune

Année	2021	2022	2023	2024	2023-2024 %
Taxes foncières et d'habitation	2 455 227 €	2 611 147 €	2 882 386 €	2 916 701 €	1,88 %
Compensations au titre Foncier Bâti)	1 700 991 €	1 769 614 €	1 889 529 €	1 990 000 €	5 %
Reversement EPCI	8 153 617 €	8 153 617 €	8 232 698 €	8 232 698 €	0 %
Autres ressources fiscales	771 480 €	659 452 €	921 292 €	588 042 €	-36,17 %
TOTAL IMPOTS ET TAXES Y compris compensations	13 081 315 €	13 199 830 €	13 946 905 €	13 727 441 €	-1,43 %

Avec reversement EPCI = Attribution de compensation + Dotation de Solidarité Communautaire.

Evolution de la fiscalité directe

Année	2021	2022	2023	2024	2023-2024 %
Base FB – commune	11 974 000 €	12 618 000 €	13 589 000 €	14 132 560 €	4 %
Taux FB – commune	37,97 %	37,97 %	37,97 %	37,97 %	0 %
Contribution Coef correcteur	-2 139 239	-2 243 432	-2 410 014	-2 520 000	3,73%
Produit FB	2 407 288 €	2 547 622 €	2 814 533 €	2 846 133 €	1,83 %

Année	2021	2022	2023	2024	2023-2024 %
Base FNB	78 000 €	104 200 €	111 000 €	115 440 €	4 %
Taux FNB	30,44 %	30,44 %	30,44 %	30,44 %	0 %
Produit FNB	22 743 €	31 718 €	33 788 €	35 140 €	4 %

Année	2021	2022	2023	2024	2023-2024 %
Base TH	391 861 €	405 184 €	433 952 €	451 310 €	4 %
Taux TH	7,85 %	7,85 %	7,85 %	7,85 %	0 %
Produit TH	30 761 €	31 807 €	34 065 €	35 428 €	4 %

Année	2021	2022	2023	2024	2023-2024 %
Produit TH	30 761 €	31 807 €	34 065 €	35 428 €	4 %
Produit TFB	2 407 288 €	2 547 622 €	2 814 533 €	2 846 133 €	1,83 %
Produit TFNB	22 743 €	31 718 €	33 788 €	35 140 €	4 %
Produit CFE	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Rôles complémentaires	-5 565 €	0 €	0 €	0 €	0 %
TOTAL PRODUIT FISCALITE €	2 455 227 €	2 611 147 €	2 882 386 €	2 916 701 €	1,88 %

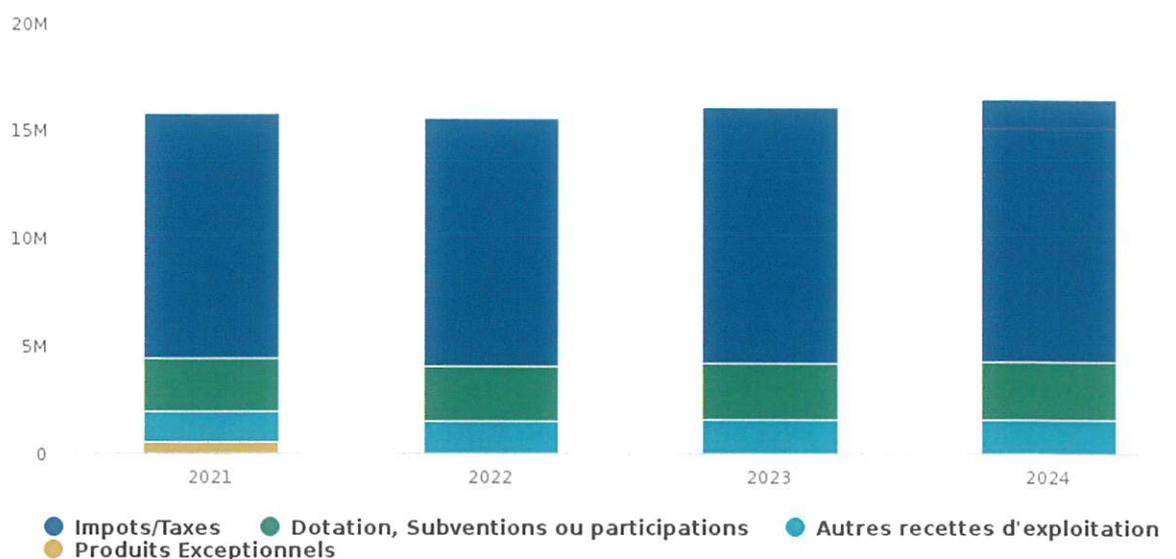
Rôles complémentaires. Ces rôles peuvent être émis pour chacune des taxes principales et des taxes annexes assises sur les mêmes bases. Ils ont pour effet de mettre à la disposition des collectivités locales un supplément de recettes non prévu lors du vote annuel de leur budget et justifié par une augmentation de la matière imposable non comprise dans les rôles généraux.

Évolution des montants de Dotation Globale de Fonctionnement

Année	2021	2022	2023	2024	2023-2024 %
Dotation forfaitaire	0 €	0 €	6 022 €	9 621 €	59,76 %
Dotation Nationale de Péréquation	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Dotation de Solidarité Rurale	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Dotation de Solidarité Urbaine	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Reversement sur DGF	- 0 €	- 0 €	- 0 €	- 0 €	- %
TOTAL DGF	0 €	0 €	6 022 €	9 621 €	59,76 %

1.3 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projection jusqu'en 2024

Synthèse des Recettes Réelles de Fonctionnement

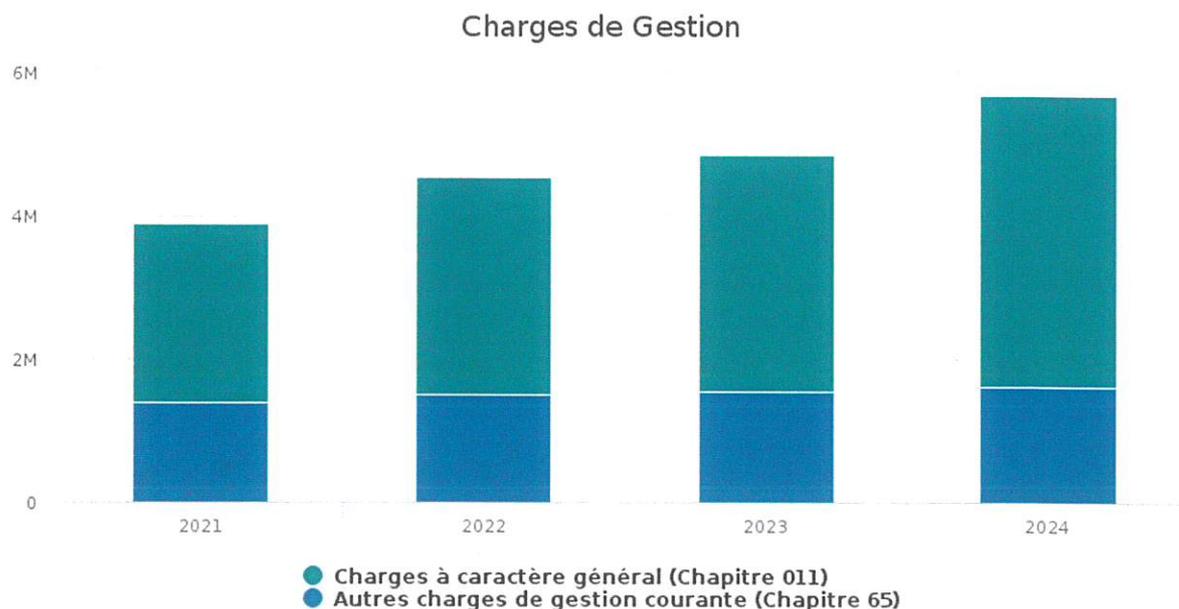


Année	2021	2022	2023	2024	2023-2024 %
Impôts / taxes	11 394 181 €	11 442 271 €	12 149 185 €	11 737 441 €	-3,22 %
Dotations et participations	2 446 600 €	2 874 227 €	3 017 405 €	2 870 764 €	-4,86 %
Autres Recettes d'exploitation	1 450 153 €	1 584 698 €	1 642 050 €	1 294 791 €	-21,15 %
Produits Exceptionnels	490 356 €	999 877 €	886 536 €	2 500 €	- %
Total Recettes de fonctionnement	15 781 293 €	16 901 073 €	17 695 176 €	15 905 496 €	-10,00 %
Évolution en %	-2,39 %	7,10 %	4,70 %	-10,00 %	-

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

La graphique ci-dessous présente l'évolution des charges de gestion de la commune avec une projection jusqu'en 2024. En 2023, ces charges de gestion représentaient 29,87 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. En 2024 celles-ci devraient représenter 36,86 % du total de cette même section.

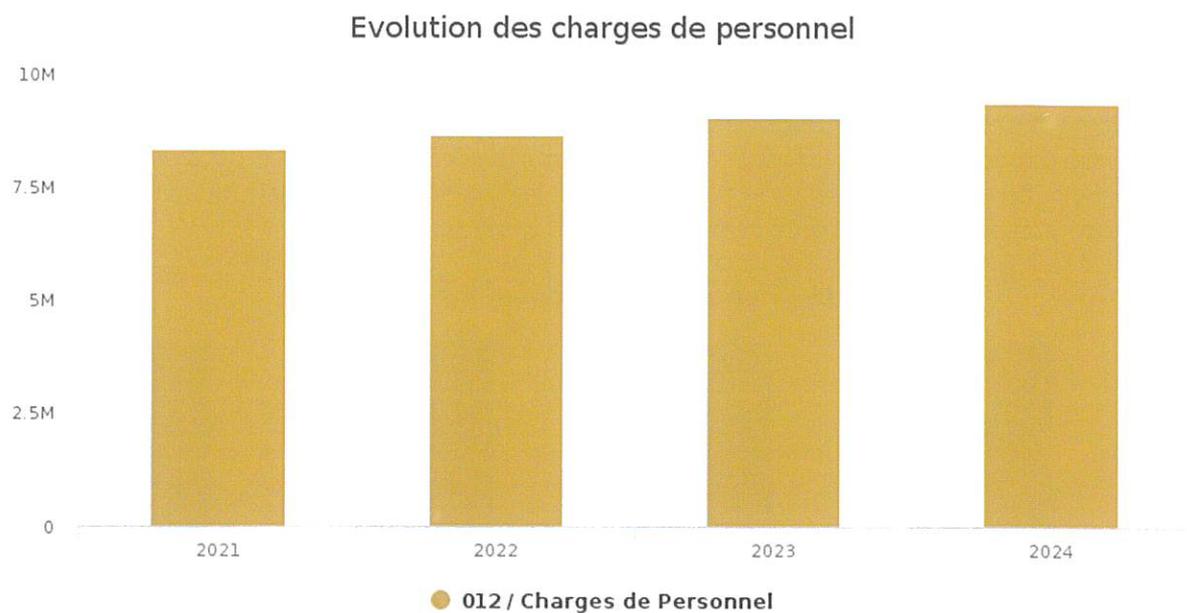


Les charges de gestion, en fonction de budget 2024, évolueraient de +17,18 % entre 2023 et 2024.

Année	2021	2022	2023	2024	2023-2024 %
Charges à caractère général	2 485 812 €	3 047 732 €	3 314 274 €	4 082 660 €	2,8 %
Autres charges de gestion	1 399 027 €	1 500 787 €	1 540 973 €	1 606 800 €	2,8 %
Total dépenses de gestion	3 884 839 €	4 458 519 €	4 855 247 €	5 689 460 €	17,18 %
Évolution en %	-13,96 %	14,77 %	8,90 %	17,18 %	-

2.2 Les charges de personnel

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de personnel de 2021 à 2024.



Année	2021	2022	2023	2024	2023-2024 %
Rémunération titulaires	5 089 888 €	5 049 638 €	5 268 837 €	5 409 210 €	2,66 %
Rémunération non titulaires	571 987 €	729 166 €	701 627 €	624 665 €	-10,97 %
Autres Dépenses	2 653 711 €	2 645 267 €	2 858 992 €	2 919 080 €	2,10 %
Total dépenses de personnel	8 315 586 €	8 424 071 €	8 829 456 €	8 952 955 €	1,40 %
Évolution en %	-	1,30 %	4,81 %	1,40%	-